

POLITIQUE SUR LES DATES DES CHAMPIONNATS CANADIENS DE SIC

OBJECTIFS :

- 1. Bien informer les membres sur les dates pouvant être exploitées pour tenir des championnats de SIC.**
- 2. Justifier le choix des dates pour les différentes disciplines.**
- 3. Aider les comités et les associations régionales de SIC quand ces instances doivent présenter des recommandations sur les dates de championnats.**
- 4. Élaborer une politique pour baliser la prise de décision quand on doit apporter des changements aux dates des championnats.**

INFORMATION :

SIC encadre 19 championnats canadiens (dix pour les femmes et neuf pour les hommes) disputés à l'automne à six endroits et à l'hiver à neuf endroits différents. Les dates des championnats des dernières années ont été déterminées en tenant compte des périodes d'examens dans les universités, de la durée traditionnelle des calendriers de compétitions, des effets possibles du climat, des lieux d'accueil de certains championnats bien établis, des collaborations avec les fédérations sportives et du nombre de membres qui participent à chaque sport.

POLITIQUE :

- 1. Toutes les dates des championnats doivent être ratifiées par le conseil d'administration de SIC.**
Justifications : Ce type de décision doit considérer les associations d'entraîneurs, les universités hôtes des championnats et les comités des programmes et de marketing.
- 2. Les championnats disputés à l'automne doivent être présentés au plus tard le 12^{ième} week-end après le lundi de la Fête du travail. Les championnats se réalisant l'hiver doivent quant à eux être terminés au plus tard le 12^{ième} week-end après le Premier de l'an. Il est possible, lors de circonstances exceptionnelles, de prolonger cette période d'une semaine.**
- 3. Les dates des championnats doivent hypothéquer le moins possible le temps réservé aux études.**
- 4. On doit tenir un maximum de trois championnats lors du même week-end.**
Justifications : Pour diminuer les conflits que cela peut causer avec les télédiffuseurs, les membres et le personnel de SIC.
- 5. On doit tenir un maximum de deux championnats télévisés lors du même week-end.**
- 6. Le nombre d'équipes participant à un sport devrait influencer les dates du championnat.**
- 7. Les championnats où les deux sexes sont représentés devraient se tenir lors du même week-end ou tout au plus lors de deux week-ends consécutifs.**

Justifications : Pour faciliter pour les membres l'organisation des déplacements de ces équipes et pour permettre aux associations régionales de tenir leurs propres championnats sans perte de temps.

8. **Selon la nature des compétitions aux divers championnats, ceux-ci devraient se tenir sur une période de deux à quatre jours.**

4) Effectifs reconnus par SIC en natation, en athlétisme et à la lutte

03-08-04 Hamilton/Hall

Adoptée

Que le groupe de travail sur les bourses soit mandaté pour recommander la taille des effectifs en natation, en athlétisme et à la lutte. Ses recommandations devront être présentées à l'AGA du mois de juin 2004.

Cette résolution tient compte de la motion # 43 adoptée à l'AGA qui doit être mise en vigueur en 2004-2005 :

Que le nombre total d'individus recevant des bourses d'études sportives, sur quelle qu'équipe que ce soit, n'excède pas la limite de joueurs imposée par le SIC pour le sport donné (v. g. au basketball – douze personnes seulement)